

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/06/2021

**Objet :** Tourisme.- Annulation du subside nominatif à l'asbl "The Belgian Pride".- Octroi de subside à l'asbl "RainbowHouse Brussels".- 5.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Vu la liste des transferts reprenant les subsides nominatifs, votée par le Conseil communal en sa séance du 8 février 2021;

Considérant l'erreur dans l'identification de l'association et l'objet du subside ;

Considérant les crédits prévus à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Supprimer le subside nominatif de 5.000,00 EUR inscrit à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2021 au profit de l'asbl The Belgian Pride pour l'organisation de l'événement « Belgian Pride », et cela en raison d'une erreur dans l'identification de l'association en charge du projet et de l'objet du subside; et libérer les crédits.

Article 2 : Octroyer un subside pour un montant de 5.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2021 à l'attention de l'asbl RainbowHouse Brussels pour l'organisation de l'événement « Pride Festival ».

Annexes :